Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212200232-20260331-2026_003_03-DE

Mairie
BULAT-PESTIVIEN
Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de BULAT-PESTIVIEN

Séance du 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 31 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHARLES Olivier.

Présents : Christelle COAIL, Pierrick LOZAC'H, Klervi TUDAL, Kilian BIDAULT, Sarah YACOUBI, Jean-Yves GESTIN, Catherine FARGES, Eric ROGER, Jean-Claude TOUPIN et Rozenn LOZAHIC LE NY.

Absents :

Pierrick Lozac'h a été nommé secrétaire de séance.

Convocations adressées le 24 mars 2026.

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Représentés	Suffrages exprimés
11	11		Pour : 11 Contre : Abstentions :

N° 2026/003/03 – Vote des taux d'imposition 2026

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués par la commune de Bulat-Pestivien ces dernières années :

- Taxe foncière (non bâti) : 64,41 %

- Taxe foncière (bâti) : 38.96 %
(taux communal : 19.43% et taux départemental : 19.53%)

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.10 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2026, les mêmes taux d'imposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et y ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Olivier CHARLES.

MAIRIE DE BULAT-PESTIVIEN Côtes-d'Armor

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

Mairie - 3, Porz an ti-ker - 22160 BULAT-PESTIVIEN
e-mail : mairie.bulatpestivien@wanadoo.fr - Téléphone : 02 96 45 72 00